

Techniques en pilotage d'avion multimoteur aux instruments (EWA.03)

Programme d'études techniques

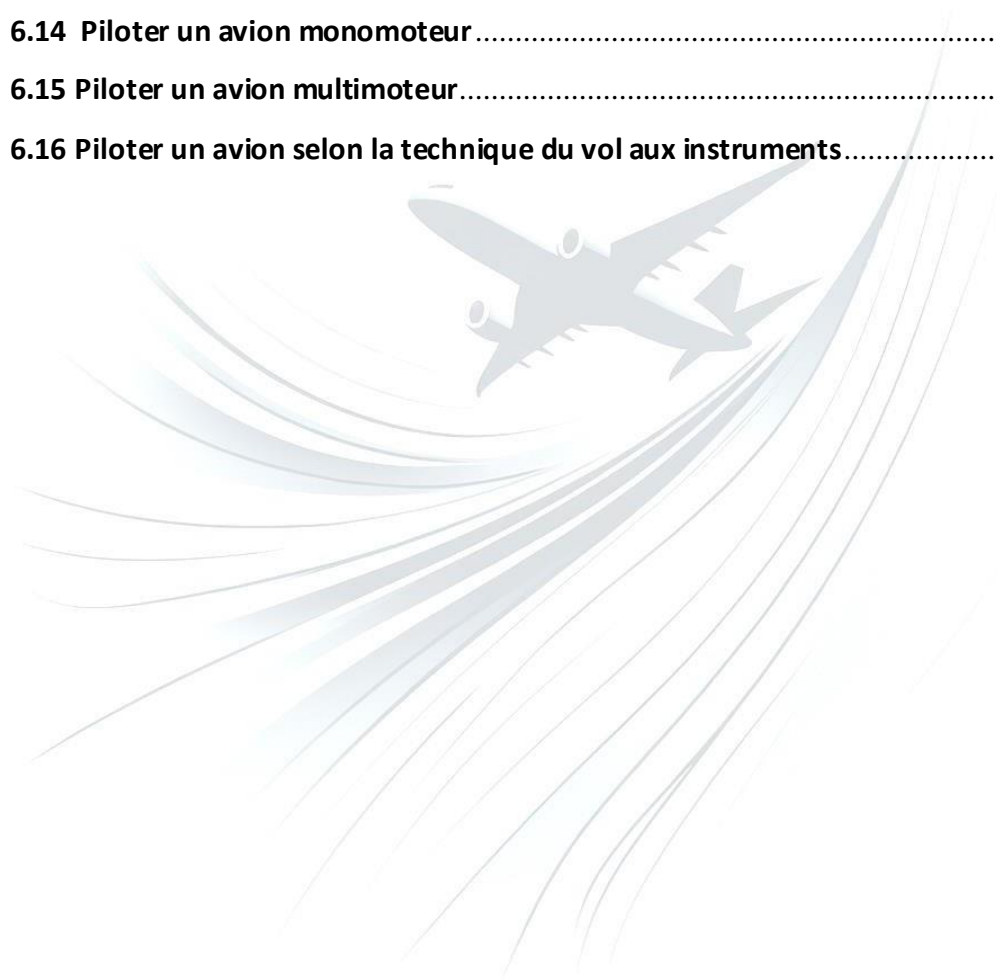
ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

LACHUTEAVIATION The logo for Lachute Aviation features the word "LACHUTE" in red and "AVIATION" in black. A stylized black airplane icon is positioned below the "AVIATION" text, with a curved line extending from the bottom of the "A" in "AVIATION" to the tail of the airplane.

Table des matières

Avant-propos	3
1.0 Techniques en pilotage d'avion multimoteur aux instruments	4
1.1 Présentation du programme	4
1.2 Informations du programme	5
1.3 Description des besoins de formation	6
1.4 Description de la fonction de travail visé	6
1.5 Lien entre l'AEC et le DEC de référence	7
2.0 Buts du programme	8
3.0 Conditions d'admission	9
3.1 Conditions d'admission générales	9
3.2 Conditions d'admission particulières	9
4.0 Structure du programme	10
4.1 Première session	10
4.2 Deuxième session	11
4.3 Troisième session	12
5.0 Les objectifs	13
5.1 Liste des énoncés de compétence	13
5.2 Liste des cours	14
5.3 Relation compétences-cours	15
6.0 Compétences	17
6.1 Explorer la profession	17
6.2 Appliquer un processus de veille réglementaire	18
6.3 Interagir en contexte professionnel	19
6.4 Appliquer un processus décisionnel	20
6.5 Effectuer des activités de prévention et d'intervention en matière de santé, de sécurité et d'environnement	21
6.6 Déterminer un itinéraire	23
6.7 Contrôler les systèmes d'un aéronef	25

6.8 Établir les paramètres du vol.....	26
6.9 Planifier le vol	27
6.10 Effectuer des activités de navigation.....	28
6.11 Assurer le service à la clientèle	30
6.12 Procéder à la préparation de l'avion et à l'embarquement.....	31
6.13 Effectuer les opérations de base avec un avion monomoteur	33
6.14 Piloter un avion monomoteur.....	35
6.15 Piloter un avion multimoteur.....	37
6.16 Piloter un avion selon la technique du vol aux instruments.....	39



Avant-propos

Pour donner suite à plusieurs échanges avec madame Marie-Andrée Houde, Conseillère aux affaires collégiales à la direction de l'enseignement privé, visant à modifier le nom de notre programme pour une meilleure harmonisation au sein des différents systèmes ministériels, nous avons été invités à actualiser notre programme « Pilote professionnel, avion EWA.03 » conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC).

Comme il a été suggéré par la conseillère, cette mise à jour de notre programme répondra aux exigences du nouveau DEC de référence *Techniques de pilotage d'aéronefs - 280.F0* paru en 2021 ainsi qu'à un changement imminent à venir d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) concernant les heures de formation exigées pour obtenir un permis de travail postdiplôme.

Le Collège Lachute aviation, numéro 693640 possède son permis d'établissement de collège privé non subventionné, reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec depuis 2016. Il est aussi détenteur d'une certification « unité de formation au pilotage d'avion » délivré par Transports Canada, organisme qui régit et audit notre programme de formation en pilotage d'avion.

En conséquence, nous avons entrepris une refonte complète de notre programme.

1.0 Techniques en pilotage d'avion multimoteur aux instruments

1.1 Présentation du programme

Le collège Lachute Aviation souhaite offrir un nouveau programme conduisant à l'Attestation d'Études Collégiales (AEC), intitulé « Techniques de pilotage d'avion multimoteur aux instruments – EWA.03 ».

Ce nouveau programme de formation est le résultat d'une élaboration méticuleuse suivant le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques du Ministère de l'Éducation (MÉS) et le guide « Balises de codification et de modification des programmes d'études conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) » - 2022.

Il a été développé par le directeur général du collège¹, le directeur des études², enrichi par le retour d'expérience d'anciens diplômés ainsi que par l'expertise d'une consultante externe pour les collèges privés non subventionnés (CPNS).

Dans le processus d'élaboration, plusieurs éléments ont été pris en considération, notamment :

1. La partie ministérielle du nouveau programme de référence du DEC « *Techniques de pilotage d'aéronef - 280.F0* », plus particulièrement la partie « *Spécialisation en pilotage d'avion - 280FA* »;
2. Les contenus théoriques et les heures de vol exigés par Transports Canada, qui régit le transport aérien canadien et qui émet les licences de pilote;
3. L'ordonnancement des examens théoriques et pratiques de Transports Canada;
4. L'expertise du Collège et de son personnel acquit dans le cadre de la formation existante du programme « Pilote professionnel, avion EWA.03 » offert depuis 2015;

¹ Le directeur général possède la licence de pilote professionnelle (CPL) et la licence de pilote de ligne (ATPL) incluant la qualification multimoteurs en vol aux instruments, la qualification d'instructeur de vol sur avion ainsi que la qualification d'instructeur de voltige sur avion. Il a également travaillé comme pilote de taxi aérien pendant 2 ans.

²Le directeur des études possède la licence de pilote professionnelle (CPL) ainsi que la qualification multimoteurs en vol aux instruments. Il a exercé en tant qu'instructeur de vol pour avions, cumulant près de 2500 heures d'enseignement en vol avec près de 3000 heures de vol.

1.2 Informations du programme

Nom du programme	Techniques en pilotage d'avion multimoteur aux instruments
Numéro du programme	EWA.03
Type de sanction	Attestation d'Études Collégiales (AEC)
Nombre d'unité	32,00
Durée totale	900 heures contacts
DEC de référence	Techniques de pilotage d'aéronefs - 280.F0 la partie « <i>Spécialisation en pilotage d'avion - 280FA</i> »
Secteur de formation	Transport (17)

Puisque le collège est spécialisé en pilotage d'avion, les compétences reliées à la *Voie de spécialisation B - Pilotage d'hélicoptères* ainsi que la compétence *02EK sur l'hydravion* n'ont pas été retenues, dans la refonte de notre programme.

Le collège étant reconnu par MÉS pour offrir de la formation en pilotage d'avion seulement en français les compétences suivantes ont été modifiées :

- 02E7, 02ED, 02EE, 02EF, 02EG, 02EJ, 02EL, 02EM – le contexte de réalisation a été modifié par le retrait du point « En français et en anglais » ;

Pour plus d'information, veuillez consulter la page 13, section 5.0.

Détail sur le nombre d'heures

Le programme d'études comprend 900 heures de formation théorique et pratique incluant 200 heures de vol, réparties sur 3 sessions de 14 mois, pour un total de 32,00 unités ; de ce nombre 700 heures sont consacrées à la formation théorique et pratique en classe; 200 heures de vol soit 180 heures sur monomoteur et 20 heures sur multimoteur;

1.3 Description des besoins de formation

En 2023, CAE a dévoilé une étude prospective sur les besoins en talents dans le secteur de l'aviation, intitulée « Aviation Talent Forecast ». Cette analyse décennale projette une demande mondiale de plus de 284 000 pilotes, incluant spécifiquement 63 000 nouveaux pilotes en Amérique du Nord, pour répondre aux besoins de l'aviation commerciale et d'affaires au cours des dix prochaines années. L'étude met en lumière l'impact de la pandémie de COVID-19, qui a accéléré le départ en retraite de nombreux pilotes, exacerbant une pénurie préexistante. Depuis le 13 février 2023, Transports Canada souligne les conséquences significatives de cette crise sur les ressources humaines du secteur.

La pénurie actuelle et future de pilotes découle d'une combinaison de facteurs tels que le vieillissement démographique, les retraites obligatoires, les départs anticipés durant la pandémie, et l'expansion anticipée de l'industrie. Les experts prévoient que la demande excédera l'offre dans les années à venir, une tendance qui s'inscrit dans la durée. Cette situation est déjà palpable aux États-Unis, où les compagnies aériennes régionales doivent réduire leurs services et immobiliser des avions faute de personnel. Ces compagnies ressentent en premier lieu les effets de cette carence, leurs pilotes étant recrutés par des compagnies plus importantes, aggravant ainsi la situation. L'Association des compagnies aériennes régionales indique que 22% de leur flotte est immobilisée par manque de pilotes.

L'ensemble de ces défis est amplifié par la rapide reprise de la demande de voyages aériens post-pandémie, mettant en évidence les retraites anticipées massives au pic de la crise et les limitations des parcours traditionnels d'accès à la profession, qui produisent aujourd'hui moins de pilotes.

1.4 Description de la fonction de travail visé

L'attestation d'études collégiales « Techniques en pilotage d'avion multimoteur aux instruments » a pour but principal de former des personnes à exercer la profession de pilote d'avion, et ce, selon les exigences de cette profession. Les futurs pilotes pourront exercer dès leur entrée sur le marché du travail, toutes les tâches inhérentes au pilotage d'avion, et davantage.

Les responsabilités du pilote d'avion comprennent le transport de passagers et de marchandise, ainsi à toutes les étapes du vol les normes et règlements établis sont respectés afin d'assurer la sécurité des personnes ou des biens transportés. Il assure le commandement de l'équipage. Il doit en outre étudier le plan de vol, se tenir informée des données météorologiques, vérifier les instruments et les commandes et procéder au décollage et à l'atterrissage.

Le pilote d'avion peut aussi offrir des services spécialisés comme la pulvérisation de produits agricole, la cartographie aérienne ou la surveillance territoriale. Selon sa mission le pilote peut opérer seul ou être accompagné par d'autres membres d'équipage ou d'experts en opérations aériennes. Il assure une liaison continue avec les

professionnels au sol qui gèrent les opérations aéroportuaires, la coordination de vol, la direction des compagnies aériennes et communique également avec d'autres pilotes.

Le pilote professionnel peut être engagé par des transporteurs aériens, des écoles de pilotage, ou d'autres entités aéronautiques comme des instances gouvernementales (Hydro Québec, par exemple) tant dans les secteurs privés que publiques. Notre programme d'étude en pilotage d'avion a été élaboré afin de doter les étudiants de compétences essentielles en pilotage tout en favorisant le développement de qualités professionnelles telles que l'autonomie, le sens de la responsabilité, la flexibilité, la confiance en soi et les aptitudes en communication.

Ce programme permet de former des pilotes d'avion pour diverses activités aériennes selon la classification nationale des professions (CNP) [CNP 72600](#). Il est également possible de suivre une formation spécifique pour obtenir une qualification d'instructeur de vol.

1.5 Lien entre l'AEC et le DEC de référence

Le programme a été élaboré en tenant compte de la partie ministérielle du nouveau DEC de référence de 2021 « *Techniques de pilotage d'aéronefs 280.F0, spécialisation en pilotage d'avion 280FA* »

La fonction de travail visée par ce nouveau programme de formation s'apparente au DEC de référence soit la spécialisation en pilotage d'avion. Les tâches et les opérations de notre AEC sont semblables au DEC de référence.

Ce nouveau programme de formation se démarque du DEC de référence par :

- Sa durée - 14 mois plutôt que 3 ans;
- L'absence de formation générale - les cours de français, d'anglais, de philosophie et d'éducation physique;
- Le retrait de la compétence « 02EK Piloter un hydravion » et tout ce qui s'y rattache; puisque selon Transports Canada cette qualification n'est pas nécessaire pour l'obtention de la licence commerciale;
- Le retrait des compétences en lien avec le pilotage d'hélicoptère; puisque nous nous concentrons sur la spécialisation en avion;
- La révision de cinq compétences à la suite du retrait de l'anglais dans le contexte de réalisation (voir section 5.0 pour plus de détails)
- La passation d'examen à Transports Canada pour l'obtention des licences et des qualifications;

Outre la durée et certains éléments du contenu, le nouveau programme s'adresse à une clientèle canadienne et internationale. Le profil des participants se distingue nettement avec un âge moyen de 23 ans. De plus contrairement au DEC de référence proposé par les établissements publics notre programme de formation n'est pas soumis au contingentement.

Ce nouveau programme de formation « Techniques en pilotage d'avion multimoteur aux instruments EWA.03 » menant à l'attestation d'études collégiales, réponds aux deux (2) types de formation suivante :

1. Formation initiale : défini par compétences et formulé par objectifs et standards, le nouveau programme technique permet l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice, au seuil d'entrée sur le marché du travail.
2. Formation qualifiante et transférable: ce nouveau programme de formation technique favorise l'intégration au marché du travail ainsi que la mobilité et l'adaptabilité au marché de l'emploi, quelle que soit l'entreprise qui embauche la personne détenant l'AEC. Elle peut également permettre la poursuite des études pour les personnes qui le désirent.

2.0 Buts du programme

L'élaboration de ce programme tient compte des facteurs suivants; les exigences du marché du travail et les exigences de Transports Canada. Transports Canada est l'organisme qui régit le transport aérien canadien et qui émet les licences de pilote.

Ce nouveau programme de formation a été conçu pour former des pilotes d'avion qualifiés, aptes à opérer des avions multimoteurs en vol aux instruments tout en respectant les normes professionnelles et de sécurité telle qu'exigée par de Transports Canada. Les étudiants développent des aptitudes pour piloter selon les méthodes de vol visuel et aux instruments, de jour comme de nuit, que ce soit au Québec, ailleurs au Canada ou à l'échelle internationale.

Ce programme met l'accent sur le développement de compétences techniques, technologiques, et interpersonnelles, telles que la communication, la résolution de problèmes, la prise de décisions et l'efficacité au travail. Il vise également à familiariser les étudiants avec l'environnement professionnel, en les sensibilisant à leurs droits et responsabilités sur le marché du travail.

En encourageant l'autonomie et la capacité d'apprentissage, ce nouveau programme de formation encourage l'évolution personnelle et professionnelle. Elle offre des méthodes de travail efficaces, renforce la compréhension des principes techniques, théoriques et technologiques.

Notre programme propose un juste milieu entre la diversité des compétences et l'approfondissement de savoirs spécifiques. La polyvalence est assurée par une éducation diversifiée et approfondit des sujets comme la réglementation aérienne, la météorologie, la cartographie et l'aérodynamique. Les savoirs spécifiques se concentrent sur des compétences particulières telles que la préparation de l'avion, les procédures de vol et la navigation. L'ensemble de ces compétences et savoirs spécifiques respectent les normes minimales de formation de Transports Canada tant au niveau théorique que pratique.

3.0 Conditions d'admission

3.1 Conditions d'admission générales

En respect au Règlement sur le régime des études collégiales chapitre C-29, r. 4 (RRÉC), est admissible à un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales, la personne qui possède une formation jugée suffisante par le collège et qui satisfait à l'une des conditions suivantes:

1. Elle a interrompu ses études à temps plein ou poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant au moins 2 sessions consécutives ou une année scolaire;
2. Elle est visée par une entente conclue entre le collège et un employeur ou elle bénéficie d'un programme gouvernemental;
3. Elle a interrompu ses études à temps plein pendant une session et a poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une session;
4. Elle est titulaire du diplôme d'études professionnelles.

Est admissible à un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études secondaires qui satisfait à l'une des conditions suivantes:

1. Le programme d'études permet d'acquérir une formation technique dans un domaine pour lequel il n'existe aucun programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales;
2. Le programme d'études est visé par une entente conclue entre le ministre et un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec en matière de formation.

3.2 Conditions d'admission particulières

En plus de respecter les conditions d'admission générales, l'étudiant doit :

1. Posséder une formation jugée suffisante par Lachute Aviation
2. Réussir les examens médicaux de la classe 1 exigés par Transports Canada
3. Pour un étudiant pour qui la langue française n'est pas une langue courante, celui-ci devra réussir un test de connaissance du français parmi les choix suivants tout en ayant au minimum le niveau 7 à l'oral et le niveau 4 à l'écrit :
 - a. Test TCF tout public (le TCF Québec et le TCF Canada ne sont pas acceptés)
 - b. DELF (Diplôme d'études en langue française)
 - c. DALF (Diplôme approfondi de langue française)
 - d. TEF (Test d'évaluation du français)

4.0 Structure du programme

Tous les cours ont été révisés et améliorés dans le cadre de ce nouveau programme. Nous avons également ajouté le cours « Vol en équipage ».

4.1 Première session

Nombre d'heures contact : 360 heures

Durée : 6 mois

Numéro du cours	Titre	Pondération (T-L-P)	Durée (heures)
280.1DR.AV	Introduction à la profession et au cadre légal du pilote d'aéronef	3-1-3	60
280.1ME.AV	Thermodynamique et systèmes atmosphériques	3-1-3	60
280.1AE.AV	Aérodynamique	2-1-2	45
280.1MT.AV	Motorisation et instrumentation d'un aéronef	3-1-4	60
280.1NV.AV	Navigation	1-3-2	60
280.1PP.AV	Vol du pilote privé, avion monomoteur	1-4-1	75

Le cours « Vol du pilote privé, avion monomoteur » correspond à la formation pratique en vol pour l'obtention de la licence de pilote privé (PPL) émise par Transports Canada (TC). Ce cours comprend le minimum d'heures de vol requis par Transport Canada soit 45 heures. L'étudiant recevra 30 heures de cours/réunion préparatoire avec son instructeur de vol, aura 30 heures de vol en double commande (avec un instructeur) et 15 heures en solo. Au terme de cette session, l'étudiant aura obtenu sa licence de pilote privé.

4.2 Deuxième session

Nombre d'heures contact : 240 heures

Durée : 3 mois

Numéro du cours	Titre	Pondération (T-L-P)	Durée (heures)
280.2AE.AV	Mécanique du vol	2-1-2	45
280.2SS.AV	Techniques de premier soin et de survie	1-2-2	45
280.2DR.AV	Théorie du vol aux instruments	2-2-2	60
280.2MM.AV	Vol du pilote professionnel, avion multimoteur	2-1-2	45
280.2VE.AV	Vol en équipage	2-1-3	45

À la suite de l'obtention de la licence de pilote privé, l'étudiant débutera la formation pratique sur un avion multimoteur et la théorie du vol aux instruments.

L'ensemble des heures de vol accumulées depuis le début de la formation est le nombre d'heures de vol légal minimal requis par Transports Canada, soit 200 heures de vol. Le cours « Vol du pilote professionnel, avion multimoteur » comprend 30 heures de formation théorique en classe, auxquelles s'ajoutent 10 heures de vol sur multimoteur et 5 heures de réunion/cours préparatoire. En préparation à la troisième session, la théorie du vol aux instruments sera étudiée.

Au terme de cette session, l'étudiant aura la qualification de vol sur multimoteur et aura passé l'examen « INRAT » (Vol aux instruments) de Transports Canada. Cet examen est requis pour faire le test en vol aux instruments en troisième session.

4.3 Troisième session

Nombre d'heures contact : 300 heures

Durée : 5 mois

Numéro du cours	Titre	Pondération (T-L-P)	Durée (heures)
280.3ME.AV	Dynamique et synoptique atmosphérique	2-1-3	45
280.3DR.AV	Profil du pilote de ligne, exploitation aérienne et préparation de carrière	3-1-3	60
280.3CP.AV	Vol du pilote professionnel, avion monomoteur	0-10-2	150
280.3MR.AV	Vol aux instruments, avion multimoteur	1-2-2	45

La dernière session sera consacrée à l'obtention de la licence de pilote professionnel (CPL), et la qualification de vol de nuit et la qualification de vol aux instruments.

Le cours « Vol aux instruments, avion multimoteur » concerne le vol aux instruments. Il comportera 10 heures de vol en double, 20 heures de simulateur (Elite) et 15 heures de réunion/cours préparatoire. Finalement, le cours « Vol du pilote professionnel, avion monomoteur » comprend les heures de vol nécessaires pour la licence de pilote professionnel en incluant les heures de vol requises pour la qualification de vol de nuit. L'étudiant aura à faire 100 heures de vol en sol, 35 heures en double commande et 15 heures de réunion/cours préparatoire.

Au terme de la troisième session, l'étudiant aura obtenu sa licence de pilote professionnel incluant la qualification de vol de nuit et la qualification de vol aux instruments sur multimoteur.

5.0 Les objectifs

5.1 Liste des énoncés de compétence

Le programme comprend les seize compétences qui suivent.

Code	Énoncé de la compétence
QR09	Explorer la profession
QR10	Appliquer un processus de veille réglementaire
QR11	Interagir en contexte professionnel
QR12	Appliquer un processus décisionnel
QR13	Effectuer des activités de prévention et d'intervention en matière de santé, de sécurité et d'environnement
QR14	Déterminer un itinéraire
QR15	Contrôler les systèmes d'un aéronef
QR16	Établir les paramètres du vol
QR17	Planifier le vol
QR18	Effectuer des activités de navigation
QR19	Assurer le service à la clientèle
QR20	Procéder à la préparation de l'avion et à l'embarquement
QR21	Effectuer les opérations de base avec un avion monomoteur
QR22	Piloter un avion monomoteur
QR23	Piloter un avion multimoteur
QR24	Piloter un avion selon la technique du vol aux instruments

5.2 Liste des cours

Numéro du cours	Titre du cours	Pondération (T-L-P)	Durée (heures)	Unités
280.1DR.AV	Introduction à la profession et au cadre légal du pilote d'aéronef	3-1-3	60	2,33
280.1ME.AV	Thermodynamique et systèmes atmosphériques	3-1-3	60	2,33
280.1AE.AV	Aérodynamique	2-1-2	45	1,66
280.1MT.AV	Motorisation et instrumentation d'un aéronef	3-1-4	60	2,66
280.1NV.AV	Navigation	1-3-2	60	2,00
280.1PP.AV	Vol du pilote privé, avion monomoteur	1-4-1	75	2,00
280.2AE.AV	Mécanique du vol	2-1-2	45	1,66
280.2SS.AV	Techniques de premiers soins et de survie	1-2-2	45	1,66
280.2DR.AV	Théorie du vol aux instruments	2-2-2	60	2,00
280.2MM.AV	Vol du pilote professionnel, avion multimoteur	2-1-2	45	1,66
280.2VE.AV	Vol en équipage	2-1-3	45	2,00
280.3ME.AV	Dynamique et synoptique atmosphérique	2-1-3	45	2,00
280.3DR.AV	Profil du pilote de ligne, exploitation aérienne et préparation de carrière	3-1-3	60	2,33
280.3CP.AV	Vol du pilote professionnel, avion monomoteur	0-10-2	150	4,00
280.3MR.AV	Vol aux instruments, avion multimoteur	1-2-2	45	1,66

5.3 Relation compétences-cours

Code	Compétence	Cours	Pondération (T-L-P)	Durée
QR09	Explorer la profession	Introduction à la profession et au cadre légal du pilote d'aéronef	3-1-3	60
		Profil du pilote de ligne, exploitation aérienne et préparation de carrière	3-1-3	60
QR10	Appliquer un processus de veille réglementaire	Introduction à la profession et au cadre légal du pilote d'aéronef	3-1-3	60
		Théorie du vol aux instruments	2-2-2	60
		Profil du pilote de ligne, exploitation aérienne et préparation de carrière	3-1-3	60
QR11	Interagir en contexte professionnel	Vol du pilote professionnel, avion monomoteur	0-10-2	150
QR12	Appliquer un processus décisionnel	Thermodynamique et systèmes atmosphériques	3-1-3	60
		Aérodynamique	2-1-2	45
		Mécanique du vol	2-1-2	45
		Dynamique et synoptique atmosphérique	2-1-3	45
QR13	Effectuer des activités de prévention et d'intervention en matière de santé, de sécurité et d'environnement	Techniques de premiers soins et de survie	1-2-2	45
QR14	Déterminer un itinéraire	Navigation	1-3-2	60
QR15	Contrôler les systèmes d'un aéronef	Motorisation et instrumentation d'un aéronef	3-1-4	60

Code	Compétence	Cours	Pondération (T-L-P)	Durée
QR16	Établir les paramètres du vol	Thermodynamique et systèmes atmosphériques	3-1-3	60
		Mécanique du vol	2-1-2	45
		Navigation	1-3-2	60
QR17	Planifier le vol	Navigation	1-3-2	60
		Théorie du vol aux instruments	2-2-2	60
QR18	Effectuer des activités de navigation	Vol du pilote privé, avion monomoteur	1-4-1	75
		Vol du pilote professionnel, avion monomoteur	0-10-2	150
QR19	Assurer le service à la clientèle	Vol du pilote professionnel, avion monomoteur	0-10-2	150
QR20	Procéder à la préparation de l'avion et à l'embarquement	Vol du pilote privé, avion monomoteur	1-4-1	75
		Vol du pilote professionnel, avion monomoteur	0-10-2	150
QR21	Effectuer les opérations de base avec un avion monomoteur	Vol du pilote privé, avion monomoteur	1-4-1	75
QR22	Piloter un avion monomoteur	Vol du pilote privé, avion monomoteur	1-4-1	75
		Vol du pilote professionnel, avion monomoteur	0-10-2	150
QR23	Piloter un avion multimoteur	Vol du pilote professionnel, avion multimoteur	2-1-2	45
		Vol aux instruments, avion multimoteur	0-3-2	45
QR24	Piloter un avion selon la technique du vol aux instruments	Théorie du vol aux instruments	2-2-2	60
		Vol aux instruments, avion multimoteur	0-3-2	45
		Vol en équipage	2-1-3	45

6.0 Compétences

6.1 Explorer la profession

	Code	QR09
Objectif	Standard	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Explorer la profession	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le domaine du pilotage d'aéronefs. • Individuellement. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ à des informations récentes sur le milieu de travail. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser l'industrie du pilotage d'aéronefs.	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction juste des domaines d'exercice et des types d'entreprises. • Examen approprié des services offerts. • Examen approprié de l'encadrement des organismes gouvernementaux.
2. Caractériser la profession et ses conditions d'exercice.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance juste du milieu de travail et du type d'aéronef. • Distinction de la nature du travail selon le type d'aéronef. • Examen approprié des conditions et des contraintes de travail. • Détermination juste du cheminement professionnel.
3. Corréler les tâches et les opérations avec la profession.	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondance selon le type d'aéronef. • Correspondance selon le domaine d'exercice et le type d'entreprise.
4. Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice de la profession	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des liens entre les habiletés, les comportements et les tâches. • Reconnaissance juste des facteurs susceptibles de conduire à l'épuisement professionnel et de ceux permettant de le prévenir. • Reconnaissance juste des règles liées à l'éthique professionnelle.

6.2 Appliquer un processus de veille réglementaire

		Code	QR10
Objectif	Standard		

Enoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Appliquer un processus de veille réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types d'aéronefs. • Pour tous les types de vols. • Individuellement. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Relever le cadre légal, réglementaire et normatif.	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction juste des éléments du cadre. • Détermination juste de la structure de chaque élément. • Corrélation adéquate entre les éléments.
2. Relever les politiques et les procédures de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance juste des politiques entrepreneuriales. • Distinction juste des types de procédures. • Corrélation adéquate entre les politiques et les procédures.
3. Corréler le cadre, les politiques et les procédures avec les opérations du vol à vue.	<ul style="list-style-type: none"> • Association efficace du cadre et des opérations. • Interprétation du cadre en fonction des situations.
4. Corréler le cadre, les politiques et les procédures avec les opérations du vol aux instruments.	<ul style="list-style-type: none"> • Association efficace du cadre et des opérations. • Interprétation du cadre en fonction des situations.
5. Repérer les modifications au cadre, aux politiques et aux procédures.	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé détaillé des modifications. • Analyse juste de l'effet des modifications.

6.3 Interagir en contexte professionnel

	Code	QR11
Objectif	Standard	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Interagir en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les situations professionnelles courantes et d'urgence. • Au sol et en vol. • Avec les personnes concernées. • En se référant à des documents de référence. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ de techniques de communication; ○ de techniques de gestion du stress; ○ de techniques de gestion de conflits.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles éthiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des rôles, des responsabilités et de l'expertise des autres.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Communiquer avec les autres.	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité de la phraséologie avec celle des membres d'équipage et du personnel des services du contrôle aérien. • Adaptation du langage selon l'interlocuteur. • Clarté de l'information.
2. Travailler au sein d'une équipe.	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement correct des règles de fonctionnement. • Respect des rôles et des responsabilités de chaque membre. • Concertation adéquate en vue d'une compréhension commune des demandes formulées et des besoins exprimés. • Contribution judicieuse au maintien d'un bon climat.
3. Intervenir dans des situations stressantes et/ou conflictuelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance juste des sources de stress. • Application judicieuse de techniques de gestion du stress. • Concertation adéquate en vue d'une compréhension commune de la situation. • Collaboration efficace à la résolution d'un conflit.

6.4 Appliquer un processus décisionnel

		Code	QR12
Objectif	Standard		

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Appliquer un processus décisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les situations professionnelles courantes et d'urgence. <ul style="list-style-type: none"> ○ Au sol et en vol. • Individuellement ou en collaboration avec les personnes concernées. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.	Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Définir la situation ou le problème.	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé détaillé de tous les aspects de la situation ou du problème. • Identification juste des risques. • Détermination juste de la gravité de la situation ou du problème. • Estimation adéquate des conséquences possibles.
2. Gérer les priorités.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance juste des situations d'urgence et des besoins d'assistance immédiate. • Détermination juste des délais d'intervention requis. • Établissement correct des actions à prioriser.
3. Déterminer des solutions possibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche judicieuse de solutions. • Prise en compte : <ul style="list-style-type: none"> ○ des ressources disponibles; ○ des stratégies prévues par l'entreprise; ○ des procédures pertinentes; ○ des avantages et des inconvénients; ○ de la rétroaction des personnes concernées. • Choix judicieux de la solution.
4. Vérifier la solution.	<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse de la solution. • Analyse juste des effets de la solution sur la situation. • Ajustement approprié de la solution, le cas échéant.
5. Décrire la décision.	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction détaillée d'un rapport, le cas échéant. • Formulation claire de recommandations pertinentes. • Transmission correcte aux personnes concernées.

6.5 Effectuer des activités de prévention et d'intervention en matière de santé, de sécurité et d'environnement

	Code	QR13
Objectif	Standard	

Enoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des activités de prévention et d'intervention en matière de santé, de sécurité et d'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les situations professionnelles courantes et d'urgence. • Dans des situations comportant des risques. • Au sol et en vol. • En collaboration avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ toute autre personne concernée. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de l'équipement de protection individuelle; ○ de l'équipement de sécurité de l'aéronef; ○ du matériel de premiers soins; ○ de l'équipement servant à la protection de l'environnement; ○ des procédures en vigueur.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de protection de l'environnement. • Pertinence des mesures de protection personnelle ainsi que de protection des autres et de l'environnement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Identifier des situations à risque.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance juste des facteurs de risque.
2. Déterminer le degré de dangerosité.	<ul style="list-style-type: none"> • Examen approprié des facteurs pouvant influencer le degré de dangerosité. • Justesse du degré de dangerosité.
3. Proposer des mesures de prévention.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de mesures adaptées aux situations. • Cohérence des mesures proposées selon le degré de dangerosité. • Adaptation des méthodes de travail et des procédures selon les mesures proposées. • Présentation détaillée des mesures aux personnes concernées.
4. Appliquer des techniques de base en ce qui concerne les premiers soins.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse juste de la situation. • Évaluation réaliste du degré d'urgence. • Choix des techniques en fonction de la situation. • Exécution précise des techniques.
5. Appliquer des techniques de survie.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse juste de la situation. • Détermination juste des priorités. • Utilisation judicieuse des ressources disponibles. • Moyens de protection efficaces visant l'amélioration du confort.

6.6 Déterminer un itinéraire

	Code	QR14
Objectif	Standard	

Enoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Déterminer un itinéraire	<ul style="list-style-type: none"> • Pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ tous les types d'aéronefs; ○ tous les types de vols; ○ tous les types d'environnements. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ toute autre personne concernée. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et desservices du contrôle aérien; ○ aux messages au personnel navigant (NOTAM); ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux besoins de la clientèle et/ou aux informations concernant le vol. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Recueillir les informations.	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé détaillé des informations concernant le vol. • Relevé détaillé des informations cartographiques et météorologiques ainsi que des messages au personnel navigant.
2. Ébaucher un itinéraire.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification juste des obstacles. • Prévision adéquate des points de ravitaillement. • Pertinence des points de déroutement.
3. Analyser les informations météorologiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation juste des conditions. • Interprétation juste des tendances. • Choix judicieux des éléments influençant le vol.
4. Confirmer l'itinéraire.	<ul style="list-style-type: none"> • Corrélation adéquate de tous les éléments. • Vérification minutieuse des restrictions. • Modification appropriée de l'itinéraire.
5. Consigner l'itinéraire.	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction détaillée du sommaire.

6.7 Contrôler les systèmes d'un aéronef

	Code	QR15
Objectif	Standard	

Enoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Contrôler les systèmes d'un aéronef	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types d'aéronefs. • Au sol et en vol. • Individuellement ou en équipage. • En se référant à des documents de référence. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments debord.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Vérifier le comportement des systèmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination juste du fonctionnement des commandes, des instruments et des systèmes. • Identification juste des relations entre les commandes, les instruments et les systèmes. • Examen approprié de l'effet des commandes sur le comportement des systèmes. • Concordance entre le comportement des systèmes et l'information affichée.
2. Vérifier les instruments.	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des tests de fonctionnement. • Détermination juste des limites et des erreurs. • Réglage précis des instruments.
3. Surveiller les systèmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé détaillé d'informations à partir des instruments. • Interprétation juste des informations fournies par les systèmes.

6.8 Établir les paramètres du vol

	Code	QR16
Objectif	Standard	

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Établir les paramètres du vol	<ul style="list-style-type: none"> • Pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ tous les types d'aéronefs; ○ tous les types de vols; ○ tous les types d'environnements. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ toute autre personne concernée. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux principes physiques; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux informations concernant le vol; ○ à l'itinéraire déterminé. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Déterminer l'impact des forces sur le comportement de l'aéronef.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification juste des forces appliquées sur l'aéronef. • Application judicieuse des principes de l'aérodynamique.
2. Déterminer les comportements et les performances de l'aéronef.	<ul style="list-style-type: none"> • Examen approprié des effets de la masse et du centrage. • Estimation adéquate de l'impact de l'utilisation des systèmes. • Estimation adéquate de l'impact des éléments météorologiques. • Identification juste de l'impact du givrage de la cellule et des surfaces aérodynamiques.
3. Calculer les performances de l'aéronef.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination juste de la vitesse et de l'altitude. • Estimation adéquate de la durée du vol, de la consommation de carburant et de la quantité requise de carburant. • Détermination juste de la masse et du centrage.

6.9 Planifier le vol

	Code	QR17
Objectif	Standard	

Enoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Planifier le vol	<ul style="list-style-type: none"> • Pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ tous les types d'aéronefs; ○ tous les types de vols. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec le personnel de la compagnie aérienne. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux besoins de la clientèle et/ou aux informations concernant le vol; ○ à l'itinéraire et aux paramètres du vol. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ d'outils d'analyse de risques.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Vérifier la documentation.	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité de la documentation pour la marchandise. • Conformité de la documentation pour les matières dangereuses.
2. Déterminer la faisabilité du vol.	<ul style="list-style-type: none"> • Examen approprié de l'ensemble des informations concernant le vol. • Synthèse exacte de l'information. • Évaluation juste des risques. • Prise de décisions conforme à l'évaluation des risques.
3. Déposer le plan de vol ou l'itinéraire de vol.	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction détaillée du plan de vol ou de l'itinéraire de vol. • Modification appropriée en cas d'imprévu. • Transmission adéquate aux personnes concernées.
4. Rassembler la documentation.	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement complet de l'ensemble des informations concernant le vol.

6.10 Effectuer des activités de navigation

	Code	QR18
Objectif	Standard	

Enoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des activités de navigation	<ul style="list-style-type: none"> • Pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ tous les types d'aéronefs; ○ tous les types de vols; ○ tous les types d'environnements. • Lors d'un vol à vue ou d'un vol aux instruments, de jour et de nuit. • Individuellement et en équipage. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les membres d'équipage; ○ les pilotes des aéronefs environnants. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux informations transmises par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments de bord.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation judicieuse des techniques de navigation.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Déterminer la position de l'aéronef.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification juste des repères visuels. • Interprétation juste des informations de navigation.
2. Respecter l'itinéraire de vol.	<ul style="list-style-type: none"> • Concordance entre la position de l'aéronef et l'itinéraire prévu. • Mise à jour correcte des informations météorologiques. • Modification adéquate des paramètres de vol en cas de déviation. • Révision précise de l'heure d'arrivée et de la consommation de carburant.
3. Procéder à un déroutement.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification juste de la raison du déroutement. • Détermination juste de solutions de remplacement. • Mise à jour correcte des informations météorologiques. • Modification adéquate des paramètres de vol. • Révision précise de l'itinéraire, de l'heure d'arrivée et de la consommation de carburant.
4. Actualiser le plan de vol ou l'itinéraire de vol.	<ul style="list-style-type: none"> • Correction du plan de vol ou de l'itinéraire de vol en fonction des paramètres révisés. • Transmission adéquate aux personnes concernées.

6.11 Assurer le service à la clientèle

	Code	QR19
Objectif	Standard	

Enoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Assurer le service à la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de vols. • Au sol et en vol. • En collaboration avec le personnel de la compagnie aérienne. • En relation avec la clientèle. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues. • À l'aide des technologies de l'information et de la communication.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles éthiques. • Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Recueillir l'information.	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé détaillé des besoins, des attentes, des exigences et des données de la clientèle.
2. Traiter les demandes.	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation juste des besoins et des attentes de la clientèle. • Évaluation juste de la possibilité de répondre à ces besoins et à ces attentes. • Négociation réaliste des accommodements.
3. Effectuer l'accompagnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement efficace en tout temps. • Respect des attentes et des exigences de la clientèle. • Application judicieuse d'accommodements lors d'imprévus.
4. Consigner l'information.	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence des informations. • Recommandation pertinente, le cas échéant.

6.12 Procéder à la préparation de l'avion et à l'embarquement

	Code	QR20
Objectif	Standard	

Enoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Procéder à la préparation de l'avion et à l'embarquement.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ les avions monomoteurs, les avions multimoteurs et les hydravions; ○ le transport de personnes et de marchandises. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec le personnel de la compagnie aérienne. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ de l'équipement de manutention et d'avitaillement; ○ de l'équipement nécessaire pour la configuration de l'avion; ○ de matériel de nettoyage.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. • Application judicieuse de procédures sécuritaires de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Vérifier la navigabilité de l'avion.	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité de la documentation. • Inspection prévol minutieuse.
2. Manutentionner l'équipement.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification minutieuse de la fonctionnalité de l'équipement. • Détermination juste du poids. • Disposition optimale dans l'avion.
3. Déplacer l'avion.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation judicieuse de l'équipement de manutention. • Application judicieuse de méthodes de déplacement.
4. Réaliser des travaux de base.	<ul style="list-style-type: none"> • Configuration de l'avion en fonction des besoins du vol. • Avitaillement selon les procédures en vigueur. • Mise à niveau correcte des huiles. • Pertinence des autres travaux de base.
5. Manutentionner la marchandise.	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité de la marchandise et de son emballage. • Détermination juste du poids. • Disposition optimale dans l'avion.
6. Vérifier la masse et le centrage.	<ul style="list-style-type: none"> • Concordance entre l'emplacement prévu et l'emplacement actuel de l'équipement et de la marchandise. • Conformité entre le calcul estimé et le calcul réel de la masse et du centrage.
7. Effectuer l'embarquement.	<ul style="list-style-type: none"> • Exactitude de l'identité des passagères et des passagers. • Accompagnement approprié des passagères et des passagers.

6.13 Effectuer les opérations de base avec un avion monomoteur

	Code	QR21
Objectif	Standard	

Enoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer les opérations de base avec un avion monomoteur.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ les avions monomoteurs terrestres; ○ la réalisation d'un circuit aux abords d'un aéroport. • Lors d'un vol à vue et de jour. • Individuellement. • En vue d'un vol sécuritaire. • En collaboration avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les pilotes des aéronefs environnants. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ à l'information transmise par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments de bord.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. • Utilisation appropriée des techniques de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> • Revérification minutieuse des paramètres du moteur et des systèmes à toutes les étapes du vol. • Adaptation des procédures et des manœuvres selon les conditions météorologiques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Procéder aux opérations de démarrage.	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution méthodique de la procédure de démarrage du moteur. • Réglage précis des instruments et des systèmes.
2. Manœuvrer l'avion au sol.	<ul style="list-style-type: none"> • Circulation en fonction des conditions de surface et du trafic. • Pertinence du positionnement en vue du point fixe et du décollage.
3. Procéder au décollage.	<ul style="list-style-type: none"> • Alignement adéquat sur la trajectoire de décollage. • Mise en montée initiale normale.
4. Manœuvrer l'avion en vol.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des commandes en fonction des manœuvres de base.
5. Procéder à l'atterrissage.	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution adéquate de la technique d'atterrissage. • Dégagement sécuritaire de la piste.
6. Procéder à l'arrêt de l'avion.	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution méthodique de la procédure d'arrêt. • Sécurisation adéquate.
7. Ranger l'avion.	<ul style="list-style-type: none"> • Manutention sécuritaire. • Réalisation soignée des travaux de base.
8. Consigner le vol.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de vol adapté aux exigences de la compagnie aérienne.

6.14 Piloter un avion monomoteur

	Code	QR22
Objectif	Standard	

Enoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Piloter un avion monomoteur	<ul style="list-style-type: none"> • Pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ les avions monomoteurs terrestres; ○ le transport de personnes et de marchandise; ○ tous les types d'environnements. • Lors d'un vol à vue de jour et de nuit. • Individuellement. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les pilotes des aéronefs environnants. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux informations transmises par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments de bord.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Effectuer les opérations avant le décollage.	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution précise des procédures et des manœuvres. • Choix judicieux du type de décollage
2. Procéder au décollage.	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation claire de l'ouverture du plan de vol ou de l'itinéraire de vol. • Exécution précise des techniques de décollage.
3. Manœuvrer l'avion en vol de jour.	<ul style="list-style-type: none"> • Précision des manœuvres.
4. Manœuvrer l'avion en vol de nuit.	<ul style="list-style-type: none"> • Précision des manœuvres.
5. Procéder à l'atterrissage.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux du type d'atterrissage. • Exécution précise des techniques d'atterrissage.
6. Effectuer les opérations après l'atterrissage.	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution précise des manœuvres et des opérations d'arrêt. • Fermeture claire du plan de vol ou de l'itinéraire de vol.
7. Effectuer le débarquement.	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement approprié des passagers et des passagères. • Manutention sécuritaire de la marchandise et de l'équipement. • Rangement soigné de l'avion.
8. Consigner le vol.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de vol adapté aux exigences de la compagnie aérienne.

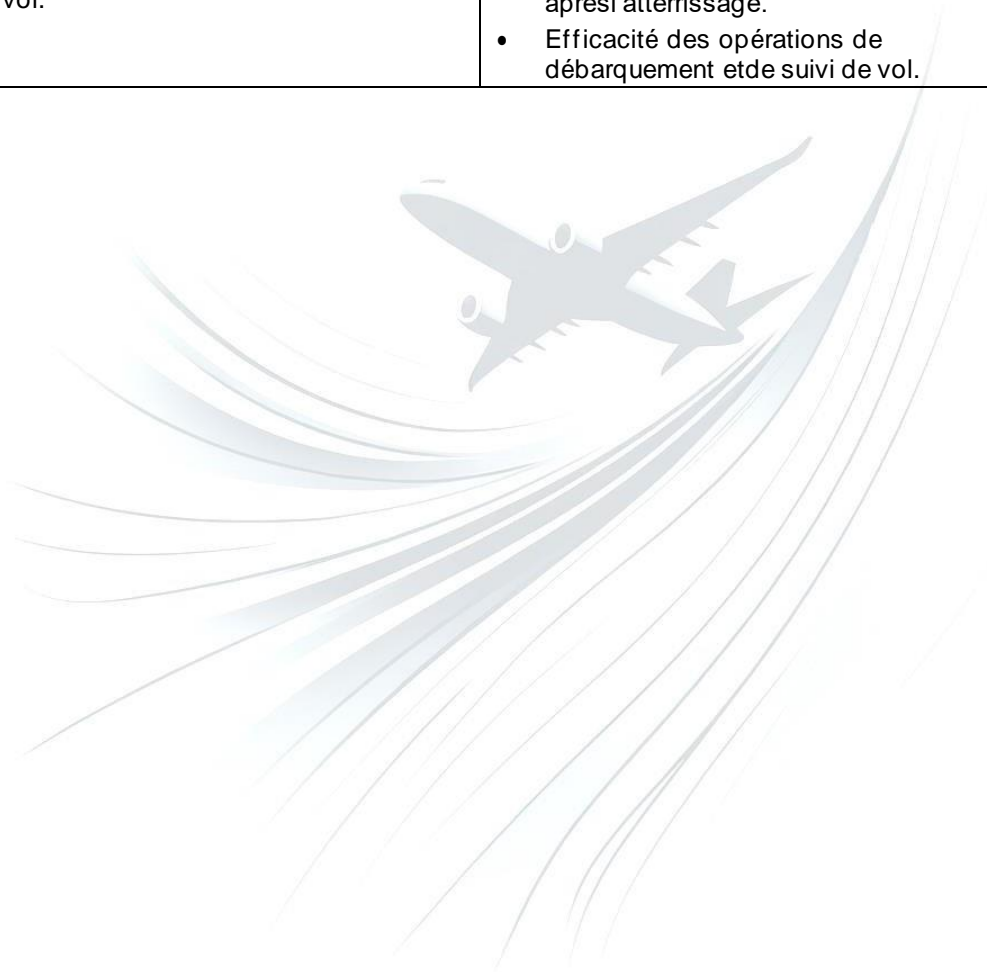
6.15 Piloter un avion multimoteur

		Code	QR23
Objectif	Standard		

Enoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Piloter un avion multimoteur.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ tous les avions multimoteurs; ○ le transport de personnes et de marchandise; ○ tous les types d'environnements. • Lors d'un vol à vue de jour et de nuit. • Individuellement. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les pilotes des aéronefs environnants. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux informations transmises par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments de bord.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Effectuer les opérations avant le décollage.	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution précise des procédures et des manœuvres.
2. Procéder au décollage.	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution précise des techniques de décollage.
3. Manœuvrer l'avion en vol de jour.	<ul style="list-style-type: none"> • Précision des manœuvres.
4. Manœuvrer l'avion en vol de nuit.	<ul style="list-style-type: none"> • Précision des manœuvres.
5. Procéder à l'atterrissage.	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution précise des techniques d'atterrissage.
6. Effectuer les opérations de fin de vol.	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution précise des opérations après l'atterrissage. • Efficacité des opérations de débarquement et de suivi de vol.



6.16 Piloter un avion selon la technique du vol aux instruments

	Code	QR24
Objectif	Standard	

Enoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Piloter un avion selon la technique du vol aux instruments	<ul style="list-style-type: none"> • Pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ les avions monomoteurs et les avions multimoteurs; ○ le transport de personnes et de marchandise; ○ tous les types d'environnements. • Lors d'un vol aux instruments de jour et de nuit. • Individuellement et en équipage. • En vue d'un vol sécuritaire et opérationnel. • En collaboration avec : <ul style="list-style-type: none"> ○ le personnel de la compagnie aérienne; ○ le personnel des services du contrôle aérien; ○ les membres d'équipage; ○ les pilotes des aéronefs environnants. • En se référant : <ul style="list-style-type: none"> ○ à des documents de référence; ○ aux directives des aéroports et des services du contrôle aérien; ○ aux conditions météorologiques actuelles et prévues; ○ aux informations transmises par les pilotes des aéronefs environnants; ○ à l'ensemble des informations concernant le vol. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ des technologies de l'information et de la communication; ○ des procédures en vigueur; ○ des commandes et des instruments de bord.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
<ul style="list-style-type: none"> • Application judicieuse du cadre légal réglementaire ainsi que des politiques entrepreneuriales en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Effectuer les opérations avant le décollage.	<ul style="list-style-type: none"> • Rigueur de la vérification et du réglage des instruments. • Exécution précise des procédures et des manœuvres.
2. Procéder au décollage.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation méthodique des instruments pour la mise en montée.
3. Manœuvrer l'avion en vol.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation méthodique des instruments pour les manœuvres et la navigation.
4. Procéder aux opérations avant l'atterrissage.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination du plan d'approche selon la piste choisie. • Exécution précise du plan d'approche à l'aide des instruments. • Transition efficace à la technique du vol à vue.

